

Malgré le rafraîchissement, la moyenne du mois reste pour l'instant à 1,5°C au dessus des normales. Le plus pénalisant reste les précipitations qui sont en excédent de 30% par exemple sur le poste de Beauvais. Du côté des rayonnements nous sommes proche de la normale avec un déficit de 9%.

Du côté des statistiques, le cumul des températures hivernales est un record supérieur à 2007. Du côté des précipitation l'hiver 2023-2024 se place en 2eme position derrière 1995 mais devant 2001.

Avec le retour des pluies, les travaux en plaine sont de nouveau perturbés, notamment les semis d'orge de printemps souvent encore en attente et surtout de betteraves.

Dans ces conditions, les céréales d'hiver ont beaucoup d'avance, environ 10 jours, avec beaucoup de parcelles qui ont déjà atteint le stade 1 nœud. Le fond de cuve des maladies s'est également beaucoup développé et on ne peut s'empêcher de repenser à la campagne 2007 compliquée au niveau sanitaire.

BLE

Solder les 2emes apports d'azote

Vu l'avancée des stades, et même si à cette date les montaisons ne sont pas très rapides, dans les parcelles les moins avancées et dans les parcelles avec fractionnement du 2 eme apport, solder les deuxièmes apports d'azote qu'ils soient fractionnés ou pas. Voir messages précédents.

Régulateurs en cours

La montaison est très précoce, avec 10 jours d'avance sur les normales. Terminer les cycocel prévus dans les parcelles encore autour du stade épis à 1 cm. Dans les autres situations on pourra commencer à envisager les applications avec les produits type Modus – Meddax.

Attention, les associations type « cycocel » + Moddus ne sont réglementairement plus possibles. Il faudra donc décomposer.

Fond de cuve maladies important

L'oidium est pratiquement présent.

Le risque climatique piétin verse est élevé, mais cette maladie est en net recul ces dernières années. Les interventions ne doivent donc se décider que sur observation au champ, notamment les parcelles semées tôt, avec une variété sensible, en rotation chargée en céréales, et sols limoneux à faible activité biologique. Si besoin utiliser par exemple Flexity à 0,3 L/ha au stade 1 nœud. Cette solution contrôlera en parallèle une éventuelle présence d'oidium, par-contre sans effet sur septoriose ce qui évite de commencer à sélectionner inutilement des souches résistantes aux triazoles/SDHI.

La septoriose est présente au pire sur f3 du moment, c'est-à-dire une feuille qui ne contribuera pas au remplissage des grains, il est donc beaucoup trop tôt pour intervenir malgré un risque annuel pour l'instant très élevé qui sera à suivre dans les semaines à venir.

Des pustules de rouille brune sont parfois observées, il est trop tôt pour intervenir mais la vigilance est de mise dans les semaines à venir car la situation actuelle rappelle celle de 2007 où la maladie s'était développée de façon très anormale dès le mois d'avril. Heureusement les produits restent efficaces et il n'y a pas lieu d'anticiper préventivement.

A l'inverse, le risque rouille jaune ne semble pas important au regard du modèle Crustyello d'Arvalis, modéré en bordure maritime, et faible sur le reste de la région. Les seules situations pouvant justifier une intervention concerneraient des parcelles au stade épis 1 cm avec des

variétés sensibles ayant une note inférieure ou égale à 6, et en présence de foyers (présence de pustules même isolés à partir du stade 1 noeud). Sur les variétés avec une note supérieure à 6 se souvenir que la résistance ne se met généralement en place qu'à partir du stade 2 nœuds. Sur ces variétés il n'est donc pas utile d'anticiper non plus.

Penser à cliquer pour avoir Optiprotect

Ce service inclus dans votre abonnement MesParcelles (jusqu'à 5 parcelles) est basé sur un OAD qui vous permet d'anticiper l'apparition des stades clés des céréales d'hiver, mais surtout l'arrivée des principales maladies telles que le piétin-verse, la rouille jaune, la septoriose, la rouille brune, la fusariose des épis sur blé, l'helminthosporiose et la rhynchosporiose sur orge d'hiver.

Si vous vous limitez à 5 parcelles, choisissez les plus représentatives.

Il vous faudra recalibrer le stade épi 1 cm si nécessaire, pour assurer un fonctionnement optimal.

Si vous êtes abonné à MesParcelles, rendez-vous sur votre compte MesParcelles, cliquez sur l'onglet "Services connectés", puis sur "Catalogue de services", sélectionnez "Optiprotect" et suivez la procédure.

Si vous n'êtes pas abonné à MesParcelles, un compte provisoire et limité vous sera ouvert pour bénéficier du service. Contactez sylvie.baltayan@oise.chambagri.fr

COLZA

Vu les stades du colza, il n'y a plus de risque lié aux ravageurs majeurs tels que les charançons de la tige et les méligèthes. Le charançon des siliques sera le prochain ravageur à surveiller mais les dégâts sont généralement limités.

Il est trop tôt pour commencer les protections fongicides.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 27 mars 2024 (BSV G.C. N°10). « *La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambres d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires* »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »